



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Pôle missions support et transverses**

**Division des Examens et Concours  
Bureau des concours  
DEC 1**

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Session 2026**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS**

**VU** le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

**VU** l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, pour la session 2025 est composé comme suit :

**Président du jury :**

M. BÉGORRE Régis-Philippe, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Gard,

**Vice-Présidente du jury :**

Mme HUBERT Béatrice, personnel de direction, lycée Lucie Aubrac, Sommières,

**Membres du jury :**

Mme Sylvie BOGALHEIRO, infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale, conseillère technique départementale, DSDEN des Hautes-Pyrénées,  
Mme Nelly CLADEN, médecin de l'éducation nationale, DSDEN de l'Hérault,  
M. Thierry COURTES, personnel de direction, collège La Garrigole, Perpignan,  
Mme Fabienne DONDARD, personnel de direction, collège Denis Diderot, Alès,  
Mme Florence FISCHER, personnel de direction, cité scolaire, Quillan,

Mme Isabelle GUISGAND, infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur hors classe, lycée Germaine Tillon, Castelnaudary,

Mme Annick HERVE, médecin de l'éducation nationale, DSDEN de l'Aude,

Mme Laurence LUCEREAU, infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur hors classe, conseillère technique auprès de la rectrice de l'académie de Montpellier,

Mme Béatrice MARTINEZ, infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur hors classe, conseillère technique départementale, DSDEN de l'Aude,

Mme Pauline MIGAIROU, infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale, collègue Marcel Pagnol, Montpellier

**Article 2 :** Le président du jury est assisté d'une vice-présidente, laquelle est appelée à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**Article 3 :** La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le

18 FEV. 2026

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL